

# Guide pratique de la GESTION DE VOS DÉCHETS



Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

# EDITO

En 2017, notre SICTOM a pris en charge 20 900 tonnes de déchets ; seulement 5 900 tonnes ont été traitées par incinération coûteuse.

En effet, grâce à vos efforts de tri, 1 100 tonnes de verre et 1 600 tonnes d'emballages et papiers ont été collectées afin d'être recyclées ; 10 700 tonnes de déchets (en grande partie valorisables) ont été déposées en déchèterie et 1 600 tonnes de végétaux à la plateforme de compostage.

Ainsi, nous atteignons un taux de valorisation matière de 45% et un taux de valorisation énergétique de 28%. Si ces performances s'avèrent tout à fait satisfaisantes sur le plan écologique et économique, il nous reste une marge de progrès non négligeable.

L'objectif de ce guide pratique est de vous accompagner pour une bonne gestion de vos déchets ménagers.

Ensemble, nous devons agir pour améliorer encore nos performances : réduction de la production, qualité du tri... ; l'évolution de la taxe d'enlèvement en dépend.

Je compte sur vous.

Dominique Dousset, Président du SICTOM BBI

## Sommaire

▶ RÉDUISONS NOS DÉCHETS ! .....	3
▶ RÉDUISONS, COMPOSTONS ! .....	4-5
▶ COLLECTE DES DÉCHETS .....	6-7
▶ POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ? .....	8
▶ JE METS DANS LE BAC JAUNE .....	9
▶ JE METS DANS LE BAC VERT .....	10
▶ JE METS DANS LE BAC GRIS .....	11
▶ DÉCHÈTERIES ET PLATEFORME - LES HORAIRES .....	12
▶ LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES .....	13
▶ LES DÉCHETS REFUSÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS .....	14
▶ LES DEEE & LES LAMPES .....	15
▶ LES PILES .....	16
▶ LES DÉCHETS CHIMIQUES .....	17
▶ LES TEXTILES .....	18
▶ LES MEUBLES USAGÉS .....	19
▶ CONSOMMONS MIEUX ET JETONS MOINS ! .....	20

# Réduisons NOS DÉCHETS !

## Agissons autrement, jetons moins !

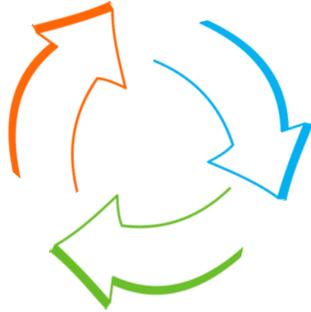
De 2012 à 2017, le SICTOM s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

En 5 ans, la production d'Ordures Ménagères et Assimilées par habitant a diminué de 15%. L'objectif de diminution initial de 7% a ainsi été dépassé !



### RECYCLER

Transformer les déchets en matières réutilisables



### MIEUX CONCEVOIR ET MIEUX PRODUIRE

Matières recyclées, réduction des emballages, production locale...

### MIEUX CONSOMMER ET MIEUX UTILISER

Privilégier les produits recyclables, le vrac, réemployer, réparer, réutiliser au maximum avant de jeter

## Economie circulaire, de quoi parle-t-on ? !

Le modèle actuel d'économie dite linéaire consiste à extraire, produire, consommer et jeter. Ce dernier a atteint ses limites, les ressources n'étant pas inépuisables. Contrairement à l'économie linéaire, l'économie circulaire fonctionne en boucle.

Il s'agit de repenser nos modes de production et de consommation en limitant l'utilisation de ressources naturelles et d'énergies et en diminuant la production de déchets.

## Le Sictom BBI s'engage dans l'économie circulaire

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015 donne de nouveaux objectifs aux collectivités en matière de prévention des déchets :

Réduire de 10% la production de Déchets Ménagers et Assimilés à la fin 2020 (ordures ménagères résiduelles + collecte sélective + déchets de déchèteries).

Pour atteindre ce nouvel objectif et poursuivre les actions en cours, le SICTOM s'est engagé dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) pour une durée de 3 ans.

## Consommons autrement, mieux, en jetant moins !

Le SICTOM BBI met en place toute une série d'actions pour inciter habitants et professionnels à devenir consommateurs.

Chacun d'entre nous peut agir au quotidien, en évitant que textiles, aliments, déchets verts ou équipements usagés ne se retrouvent à la poubelle :

Lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser la réparation et le réemploi de ses objets, penser don, location ou usage collectif, donner une seconde vie à ses habits, composter ses déchets organiques, acheter et consommer autrement...

# Réduisons, COMPOSTONS !



EN TAS, AVEC OU SANS  
COMPOSTEUR, CHACUN  
SON COMPOSTAGE !

## Qu'est-ce-que le compostage ?

Un processus de transformation naturelle des déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin). Bactéries, champignons ou encore vers et insectes contribuent à la décomposition de ces déchets pour les transformer en compost !

## Comment bien composter ?

A même le sol, sur un terrain plat (terre, herbe), à mi-ombre, à l'abri du vent, pas trop loin de la maison et avec assez de place pour manipuler.

## LA RÈGLE DES 3A

1

ALTERNEZ  
les déchets

2

AÉRER

3

ARROSER



## Utilisation du compost



Un compost mûr est :

- homogène,
- de couleur sombre (brun foncé),
- sa structure est grumeleuse,
- il dégage une agréable odeur de sous bois.

APRÈS 4 MOIS, LE COMPOST EST JEUNE ET UTILISABLE :

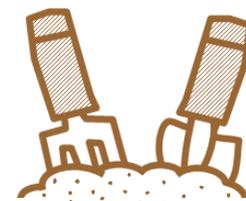
- A l'automne, en paillage.
- Au printemps, il pourra être incorporé au sol après maturation.

APRÈS 8 MOIS, LE COMPOST EST MÛR ET UTILISABLE :

- Dans le potager, le verger ou le jardin d'agrément.
- En repotage, dans les jardinières, les plantes d'intérieur et extérieur.

 ATTENTION !

Ne pas utiliser le compost pur, il pourrait brûler vos plantes : mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre.



POUR ALLER PLUS LOIN : téléchargez les guides du compostage disponibles sur le site internet du SICTOM.

## Distribution de composteurs

Le SICTOM vous propose des composteurs à tarifs préférentiels, accompagnés d'un bioseau et de guides pratiques pour jardiner autrement : 1600 foyers sont déjà équipés.

Si vous souhaitez acquérir un composteur, contactez le SICTOM BBI (limité à 2 composteurs par foyer).

### MODELE BOIS

Capacité : 305 litres  
Monté : 66x66x79 cm  
Poids : 24 kg



25 €



### MODELE BOIS

Capacité : 603 litres  
Monté : 92x92x79 cm  
Poids : 33 kg

### MODELE PLASTIQUE recyclé

Capacité : 345 litres  
Monté : 79x79x89,4 cm  
Poids : 14,5 kg



25 €



### MODELE PLASTIQUE recyclé

Capacité : 620 litres  
Monté : Ø 127cmx80cm  
Poids : 22 kg

## Tontes, feuilles mortes, tailles, une ressource pour le jardin !

Vos végétaux peuvent être réduits et valorisés directement dans votre jardin grâce au broyage, au paillage, à la tonte mulching...

Le BROYAGE permet d'obtenir un paillis gratuit à l'aide d'un broyeur ou d'une tondeuse



Le PAILLAGE permet de recouvrir vos sols de matières organiques (broyats de végétaux, feuilles mortes, tontes, compost...) afin de les nourrir et de les protéger.

La TONTE MULCHING consiste à laisser sur place les brins d'herbe finement coupés qui enrichiront les sols en se décomposant.



## Quels avantages à jardiner autrement ?

- Moins de déplacements à la déchèterie et gain de temps,
- Economie d'engrais, de terreau,
- Economie de paillis du commerce,
- Moins de pollution liée aux pesticides et aux engrais,
- Moins de déchets et moins de pollution liés à la collecte et au traitement.

# Collecte DES DÉCHETS

Merci de sortir vos bacs la veille au soir de la collecte.  
Lors d'un jour férié, la collecte est reportée au jour ouvrable suivant

COMMUNES		
Alluyes	Samedi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Bailleau-le-Pin	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Blandainville	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Bonneval centre-ville	Mardi & Vendredi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Bonneval hors centre-ville	Mardi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Bouville	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Brou centre-ville	Mardi & Vendredi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois
Brou hors centre-ville	Vendredi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois
Cernay	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Charonville	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Dampierre-sous-Brou	Lundi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois
Dangeau	Mardi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Dangeau - Bullou	Mardi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Dangeau - Mézières au Perche	Mardi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Epeautrolles	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Ermenonville-la-Petite	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Gohory	Samedi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Illiers-Combray centre-ville	Mercredi & Samedi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Illiers-Combray hors centre-ville	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois

## COMMUNES (suite)

		
Le Gault-Saint-Denis	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Les Chatelliers-Notre-Dame	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Luplanté	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Magny	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Marchéville	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Méréglise	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Montboissier	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Montharville	Vendredi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Moriers	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Mottereau	Vendredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Neuvy-en-Dunois	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Pré-Saint-Evrout	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Pré-Saint-Martin	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Saint-Avit-les-Guespières	Samedi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Saint-Eman	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Sancheville	Lundi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Saumeray	Samedi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Trizay-lès-Bonneval	Vendredi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Unverre	Vendredi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois
Vieuvicq	Samedi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Yèvres	Samedi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois

# CAS PARTICULIERS DES HAMEAUX À CHEVAL SUR PLUSIEURS COMMUNES

HAMEAUX		
Bougeâtre	Mardi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Fransaches	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
La Cailloterie	Samedi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois
La Leu	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
La Métairie	Samedi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
La Revetterie	Samedi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
La Rivière	Samedi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Le Perruchet (Bonneval / Montboissier)	Mardi	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Prétouville	Lundi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
La Billanche	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Harville	Mercredi	3 <sup>ème</sup> jeudi du mois
Les Courriens	Samedi	4 <sup>ème</sup> jeudi du mois
La Riffaudière	Samedi	1 <sup>er</sup> jeudi du mois

## A SAVOIR

Les emballages et les papiers, c'est en vrac dans le bac jaune.

Les ordures résiduelles doivent être mises dans un sac fermé avant d'être déposées dans le bac gris.

Tout changement d'adresse doit être signalé au SICTOM BBI et les poubelles doivent être laissées pour les prochains occupants.

En cas de vol : un dépôt de plainte est nécessaire suivi d'une demande de bacs au SICTOM BBI.

Votre bac est trop grand, trop petit, cassé ?  
Demandez son remplacement au  
02 37 96 74 66.

Facilitez la collecte en orientant la poignée du bac coté chaussée.

Pour les personnes dotées de sacs rouges, votre dotation est à retirer chaque début d'année dans les déchèteries de Brou, Bonneval ou d'Illiers-Combray.



# Pourquoi trier SES DÉCHETS ?



## Préserver les ressources naturelles, économiser de l'énergie et limiter la pollution

Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la Terre (sable, pétrole...), on utilise de la matière existante pour produire de nouveaux objets et emballages.

Le recyclage permet également d'économiser de l'énergie et de limiter les pollutions liées à l'extraction des ressources, au transport et à la fabrication des produits.

1 tonne .....▶ permet d'économiser

- d'acier recyclé .....▶ 1 tonne de minerai de fer
- d'aluminium recyclé ..▶ 2 tonnes de bauxite
- de papier recyclé .....▶ 17 arbres
- de carton recyclé .....▶ 2 tonnes de bois
- de plastique recyclé ..▶ 800 kg de pétrole brut

POUR ALLER + LOIN :

[www.citeo.com](http://www.citeo.com)

TRIER,  
C'EST FACILE  
&  
C'EST UTILE !

## Diminuer le volume de déchets à incinérer !

Mieux on trie, moins on dépose de déchets dans la poubelle d'ordures résiduelles qui finissent à l'incinération.  
Un traitement qui coûte cher !



## Créer des emplois

De nombreux professionnels interviennent pour collecter, trier, conditionner et transformer ces matériaux.

Des filières qui sont créatrices d'emploi !

## Trier ses déchets, c'est bien, jeter moins c'est mieux !

Le tri et le recyclage ne diminuent ni les quantités de déchets produits ni leur nocivité. Il ne faut pas oublier que :

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !**

Mieux consommer, mieux utiliser, réutiliser au maximum avant de jeter sont des gestes simples que chacun d'entre nous peut appliquer au quotidien.

CITEO

# Je mets dans le BAC JAUNE

Avant de jeter, posez-vous les bonnes questions : s'agit-il d'un emballage ou d'un papier ? Si oui, vous pouvez le mettre dans le bac jaune



BOUTEILLES &  
FLACONS PLASTIQUES  
avec bouchons



BRIQUES  
ALIMENTAIRES  
& CARTONNETTES



EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES



TOUS LES PAPIERS



## Nouveau !

Tous les emballages en  
plastique, métal et carton  
peuvent aller dans le bac  
jaune :



## Les gestes malins

- Déposer vos emballages et papiers en vrac (sans sac)
- Ne pas rincer vos emballages mais bien les vider
- Ne pas les imbriquer
- Compacter les bouteilles
- Aplatir les cartonnettes

# Je mets dans le BAC VERT



## Les gestes malins

- Déposer vos bouteilles et pots en verre en vrac (sans sac)
- Ne pas rincer vos emballages mais bien les vider
- Pas de bouchon, de couvercle, ni de capsule

Avant de jeter, posez-vous les bonnes questions : s'agit-il d'un emballage ? Et est-il recyclable ?  
En cas de doute, jetez le avec les ordures résiduelles (bac gris/sac rouge).



BOUTEILLES EN VERRE



POTS ET BOCAUX



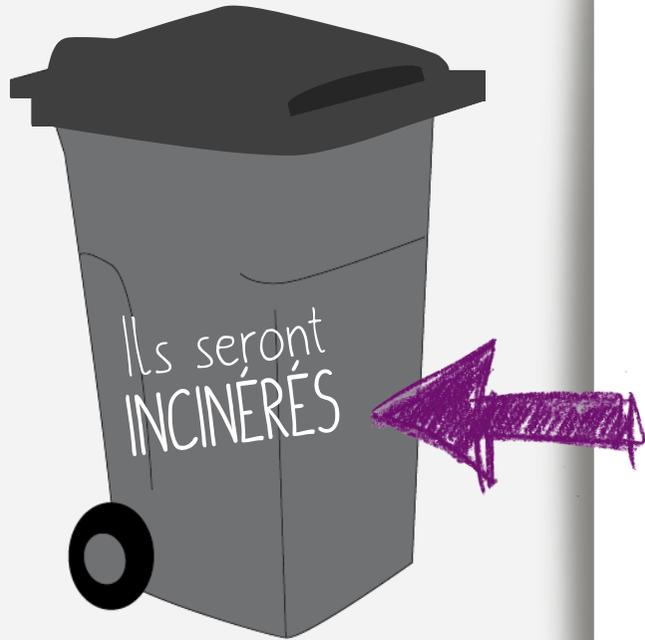
## Interdits

Pots de fleurs, céramique,  
porcelaine, faïence,  
vaisselle cassée,  
verres à boire,  
ampoules, vitres,  
miroirs et fenêtres...

A déposer en  
DÉCHÈTERIE



Je mets dans le  
BAC GRIS



### Les gestes malins

- Pas de vrac
- Déposer les déchets en sacs
- Compostez vos épiluchures et restes de repas (voir pages 4 et 5)



VAISSELLE



ARTICLES D'HYGIÈNE  
(couches, mouchoirs, essuie tout...)



VAISSELLE JETABLE



ÉPLUCHURES & RESTES DE REPAS  
(si vous ne pratiquez pas le compostage individuel)



**ATTENTION** aux cendres chaudes !

Merci de les déposer complètement refroidies et noyées afin d'éviter que le bac ou la benne de collecte ne prenne feu.



### Interdits

Les emballages recyclables et les papiers

**A déposer dans les bacs JAUNE & VERT**

Les piles, les lampes, les déchets électriques et électroniques, les produits dangereux, les encombrants, les déchets verts...

**A déposer en DÉCHÈTERIE**



# DÉCHÈTERIES & Plateforme de végétaux



## Déchèterie de BROU

Route de Frazé / 02 37 96 06 03

## Déchèterie de BONNEVAL

ZI rue de Villancien / 02 37 47 46 15

## Déchèterie d'ILLIERS-COMBRAY

Rue des Tilleuls-ZI / 02 37 24 13 32

## PLATEFORME DE COMPOSTAGE

(végétaux uniquement)

Route de Saumeray, Dangeau  
Tél. : 06 33 95 18 52

## FERMÉS LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS :



Horaires d'été : du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.



Horaires d'hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février.

## Service du camion vert

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou en invalidité. Service payant en fonction du volume à ramasser (végétaux uniquement) :

< 2m<sup>3</sup> : 5 €

Entre 2m<sup>3</sup> et 4m<sup>3</sup> : 13 €

> 4m<sup>3</sup> : 25 €

Merci de prendre  
rendez-vous au  
02 37 96 74 66.

## Déchèterie d'Illiers-Combray

	Lundi	Mardi	Mercredi
	9h-11h45 14h-18h15	Fermée	9h-11h45 14h-18h15
	9h-11h45 13h30-17h15		13h30-17h15
	Jeudi	Vendredi	Samedi
	9h-11h45	9h-11h45 14h-18h15	9h-11h45 14h-18h15
	9h-11h45	9h-11h45 13h30-17h15	9h-11h45 13h30-17h15

## Plateforme de végétaux

	Lundi	Mardi	Mercredi
	9h30-12h 14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
	Jeudi	Vendredi	Samedi
	14h-18h30	14h-18h30	9h30-12h 14h-18h30
	Fermée	13h30-17h30	9h30-12h 13h30-17h30

## Déchèteries de Brou et Bonneval

	Lundi	Mardi	Mercredi
	9h-11h45 14h-18h15	9h-11h45	9h-11h45 14h-18h15
	9h-11h45 13h30-17h15	9h-11h45	13h30-17h15
	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Fermée	9h-11h45 14h-18h15	9h-11h45 14h-18h15
		9h-11h45 13h30-17h15	9h-11h45 13h30-17h15

# Déchets acceptés en déchèteries



## GRAVATS

Cailloux, béton (non armé), ciment, parpaings, carrelage, faïence, céramique, ardoise, déblais, terre cuite.



## VÉGÉTAUX

Feuillage, tontes, branchages et tailles de haies (jusqu'à 15 cm de diamètre), plantes diverses...



## FERRAILLE

Tous types de métaux (cadre de vélo, tube, tôle...)



## CARTONS

Cartons vides, propres (non souillés) et aplatis



## BOIS

Palettes, caquettes, planches, contre-plaqué, bois de charpente, portes...



## ENCOMBRANTS

Isolants, plâtre, papier peint, papiers et cartons souillés, moquette, fenêtre, miroir...



## MOBILIER

Tous les meubles ou parties de meubles quelque soit le type ou le matériau (voir page 19)



## VÊTEMENTS - CHAUSSURES

Vêtements usagés ou non, linge de maison, chaussures liées par paires, articles de maroquinerie (voir page 18)



## CAPSULES DE CAFÉ NESPRESSO

Capsules usagées de la marque Nespresso



## HUILES VÉGÉTALES

Huiles alimentaires de friture, végétales...



## HUILES DE VIDANGE

Huiles d'origine mécaniques



## RADIOGRAPHIES



## LAMPES & NÉONS

Lampes basse consommation, néons, leds... (voir page 15)



## DEEE

Lave-linge, four, fer à repasser, télécommande, écrans TV, frigo... (voir page 15)



## PILES & ACCUMULATEURS

Piles, accumulateurs (petites batteries), piles rechargeables usagées... (voir page 16)



## DÉCHETS CHIMIQUES

Peinture, solvants, colles, pesticides, produits d'entretien... (voir page 17)



## CARTOUCHES D'ENCRE

Cartouches d'imprimantes, toners...



## BATTERIES

Batteries de véhicules



## ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte et doivent être mises dans votre bac gris ou sac rouge.



## CENDRES CHAUDES

Attention ! Merci de les déposer complètement refroidies et noyées afin d'éviter que la benne ne prenne feu.



## AMIANTE - Déchets d'amiante liée non friable

Se rapprocher d'entreprises spécialisées



## MEDICAMENTS NON UTILISÉS, PÉRIMÉS OU NON

A rapporter en pharmacie (Filière CYCLAMED)



## DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

Particuliers en auto traitement

A rapporter dans un point de collecte DASTRI ([www.dastrif.fr](http://www.dastrif.fr))



## BOUTEILLES DE GAZ & EXTINCTEURS

A rapporter chez les fournisseurs



## PNEUS

A déposer chez les fournisseurs ou garages vendant des pneus. Pour l'achat de pneus neufs, les vendeurs ont l'obligation de reprendre les anciens.

GRATUIT pour les ménages du SICTOM BBI jusqu'à 2m<sup>3</sup>.

Pour connaître les tarifs au-delà des 2m<sup>3</sup>, rendez-vous sur [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr) ou au 02 37 96 74 66.

Lors de votre 1<sup>ère</sup> visite, munissez vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

PAYANT pour les professionnels.

Les 3 déchèteries sont accessibles aux professionnels.

Pour connaître les tarifs, contactez le SICTOM BBI.



**ATTENTION !**

La récupération par les usagers est interdite en déchèterie !

Les déchets apportés doivent impérativement être triés sous réserve de se voir refuser l'accès au site par le gardien.

Il est également vivement conseillé de ne pas utiliser son(es) véhicule(s) professionnel(s) pour un usage particulier au risque de se voir facturer les apports de déchets à titre professionnel.

Le SICTOM organise chaque année en déchèteries une collecte ponctuelle de pneus usagés des particuliers.

Pour 2019 : collecte du 14 janvier au 16 février

Pour connaître les conditions de cette collecte, contactez le SICTOM BBI.



# DEEE & LAMPES

LES DEEE &  
LES LAMPES  
NE SE JETTENT PAS  
À LA POUBELLE !

POUR ALLER + LOIN :

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)

**ecosystem**  
recycler c'est protéger

Un Déchet d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE) est un objet fonctionnant avec du courant électrique, qu'il soit alimenté par une prise, un accumulateur ou une pile.



## Les lampes qui se recyclent

Elles sont de formes très variables et elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Lampes fluo-compactes



Lampes à LED



Tubes fluorescents

## Où déposer vos lampes usagées ?

En DÉCHÈTERIE ou en MAGASIN : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (grande surface, commerce de proximité, magasin de bricolage...).

Liste des magasins sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org).

## Que deviennent-elles ?

Elles sont prises en charge par Ecosystem, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

## Que faire de vos DEEE ?

VENDRE ou DONNER

RÉPARER : utiliser la garantie, faire appel à un professionnel...

RECYCLER, les solutions possibles :

- La reprise par le vendeur pour l'achat d'un appareil neuf,
- Les magasins équipés de points de collecte pour les petits appareils,
- Les déchèteries du SICTOM sont équipées pour recevoir les DEEE.

# PILES



RECYCLER SES PILES,  
C'EST FACILE &  
C'EST UTILE !



[jerecyclemespiles.com](http://jerecyclemespiles.com)

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Elles portent le pictogramme de la poubelle barrée comme pour les déchets électriques et électroniques (DEEE) ou les lampes, indiquant qu'elles ne doivent pas être jetées à la poubelle.



## Collecter ses piles, c'est facile !



Stockez toutes vos piles et petites batteries usagées dans un cube à piles (ou une autre boîte).

### ELLES SONT RECYCLABLES :

*Alcalines, salines, piles bouton, lithium, li-ion, NiMH, NiCd,  
Plomb sans acide*



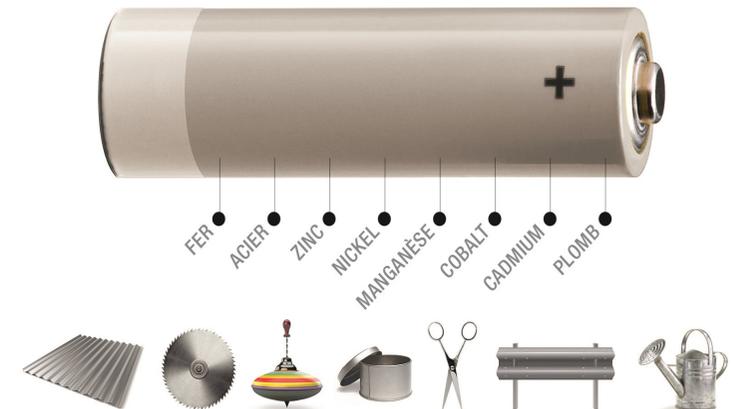
## Recycler ses piles, c'est utile !

Rapportez vos piles et petites batteries usagées dans un point de collecte :

- Déchèteries,
- Magasins, commerces de proximité...

### Que deviennent-elles ?

Jusqu'à 80% des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



En moyenne chaque français possède 75 piles ou petites batteries, soit 3 fois plus qu'on ne le pense ! Privilégiez des piles rechargeables, réutilisables de 500 à 1000 fois plus que des piles classiques.

POUR ALLER + LOIN :

[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr) ou [jerecyclemespiles.com](http://jerecyclemespiles.com)

# DÉCHETS CHIMIQUES



DÉCHETS CHIMIQUES :  
LE BON GESTE  
C'EST D'ALLER  
EN DÉCHÈTERIE



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

POUR ALLER + LOIN :

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchèterie, si possible dans leurs emballages d'origine, sinon ils doivent être fermés et identifiables pour le gardien (étiquettes...).

## ENTRETIEN VÉHICULE



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron

## ENTRETIEN MAISON



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

## CHAUFFAGE, CHEMINÉE, BARBECUE



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit de ramonage

## ENTRETIEN JARDIN

Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide



## ENTRETIEN PISCINE



Chlore, désinfectants de piscine

## BRICOLAGE, DÉCORATION



Peinture, vernis, lasure, pigments couleurs



Paraffine, antirouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone



Enduit, colle, mastic, résineux, mousse expansive

Les déchets ménagers issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu. Ne polluons plus les poubelles, apportons nos déchets chimiques en déchèterie.

# TEXTILES

Que faire de vos textiles usagés ?



**VENdre**  
Vide-greniers,  
internet, braderie...



**RÉPARER,  
CUSTOMISER**



**DONNER**  
Associations,  
famille...



**RECYCLER**  
+ 30 bornes sur le territoire,  
dont les déchèteries du SICTOM



Que peut-on déposer dans les bornes textiles ?



Attention ! Ne pas déposer d'articles humides ou souillés (tâche huile, de peinture...).

MÊME USÉS ET DÉCHIRÉS,  
ILS SERONT TRIÉS,  
RÉUTILISÉS OU RECYCLÉS !

**Re\_fashion**

Pour une filière 100% circulaire

**LE RELAIS**

*Donnons leur une seconde vie !*

Tous les vêtements et le linge se déposent PROPRES et SECS., même s'ils sont usés.  
Les chaussures s'attachent par **PAIRES**.  
Le tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ** de 50 litres maximum.

Les textiles usagés collectés sont triés par matière pour être réutilisés ou recyclés.  
POUR ALLER + LOIN : [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr) et sur [www.lerelais.org](http://www.lerelais.org)



Consultez la liste des bornes sur :  
[www.refashion.fr](http://www.refashion.fr)  
ou sur le site du SICTOM BBI.

# MEUBLES USAGÉS

Que faire de vos meubles usagés ?



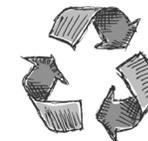
**VENDRE**  
Vide-greniers,  
internet, braderie...



**RÉPARER,  
CUSTOMISER**



**DONNER**  
Associations,  
famille...



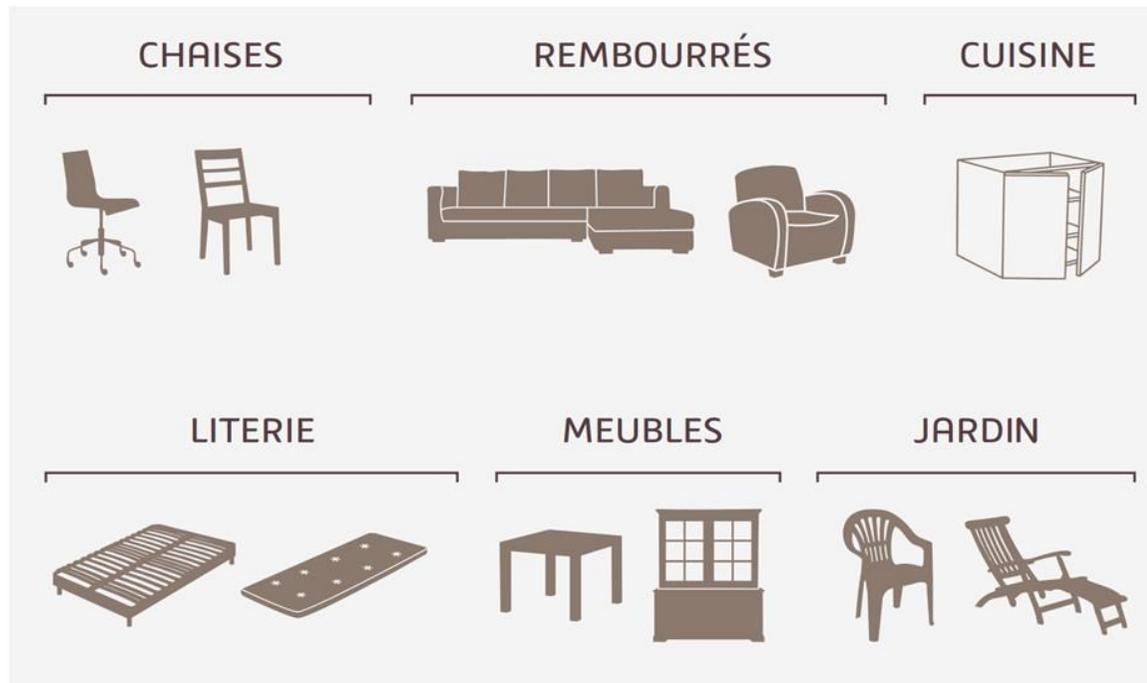
**RECYCLER**

Les 3 déchèteries du SICTOM BBI sont équipées de benne mobilier



## Que peut-on déposer dans les bennes mobilier ?

Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans les bennes mobiliers quel que soit le type ou le matériau. Les articles de décoration textiles (rideaux, et tringles, tapis, stores) sont également acceptés dans ces bennes.



Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

POUR ALLER + LOIN :

[ecomaison.com](http://ecomaison.com)

ABIMÉS OU  
INUTILISABLES,  
RECYCLER LES MEUBLES  
HORS D'USAGE.



Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes : poussettes, sièges auto... ; sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

Consommons mieux  
ET JETONS MOINS !

RÉDUIRE NOS DÉCHETS,  
C'EST POSSIBLE  
&  
C'EST FACILE !



NOUS CONTACTER :

SICTOM BBI  
10 rue de la Mairie, 28160 Dangeau

Tél. 02 37 96 74 66  
Mail : [contact@sictombbi.fr](mailto:contact@sictombbi.fr)

[www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr)

[www.facebook.com/SICTOMBBI/](https://www.facebook.com/SICTOMBBI/)

## Comment faire ?

Voici quelques exemples simples et faciles permettant de réduire vos déchets de moitié !



### LORS DES COURSES, LIMITER LES EMBALLAGES & LES PRODUITS TOXIQUES

- Boire l'eau du robinet quand c'est possible (100 fois moins chère)
- Utiliser des sacs réutilisables pour vos courses
- Préférer les écorecharges et les grands conditionnements
- Acheter en vrac, à la coupe, local et de saison
- Préférer des produits moins polluants, éco labellisés ou les faire soi-même (produits ménagers et cosmétiques...)

### A LA MAISON, LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

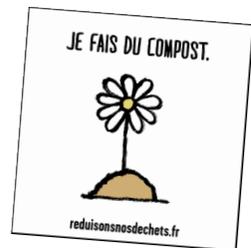
- Vérifier ses stocks et faire une liste de course
- Ranger son frigo selon les dates limites de consommation
- Cuisiner la juste quantité, réutiliser les restes et bien les conserver

### RÉDUIRE VOS DÉCHETS PAPIERS

- Apposer un stop pub sur la boîte aux lettres
- N'imprimer que le nécessaire et en recto-verso
- Réutiliser les papiers et enveloppes en brouillon

### AU JARDIN

Composter ses déchets et adopter le broyage, paillage ou la tonte mulching pour les végétaux.



### DONNER UNE SECONDE VIE AUX MEUBLES, APPAREILS, VIEUX VÊTEMENTS

Jouets, livres, CD, vaisselle, meubles, appareils électriques, vêtements...  
Ils peuvent avoir une seconde vie !

- Les donner (famille, amis, associations, ressourceries...)
- Les réparer auprès d'artisans locaux ou lors de Repair Café
- Les acheter ou les vendre d'occasion
- Les emprunter ou les louer au lieu d'acheter pour des usages occasionnels

